

N° 2025-009
RESSOURCES HUMAINES – Gratification exceptionnelle d'un stagiaire de l'enseignement tertiaire

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le jeudi 23 janvier 2025, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil de la mairie le lundi 03 février 2025 à 20h30, sous la présidence de Monsieur Frédéric CUILLERIER, Maire.

Présents :

Frédéric CUILLERIER, Daniel BOCQUET, Christiane BRESSION, Isabelle BRIARD, Dominique RENAULT, Éric DODET, Raymond DOUARE, Pascal FOULON, Jean-Luc FOURNIER, Joël GIRARD, Bruno GUITTARD, Valérie LABOUACHRA, Serge LEBRUN, Florence MARQUES DA SILVA, Charline MARTINEAU, Jean-Marc MASSE et Marie-Françoise QUERE.

En exercice : 21

Quorum : 11

Présents : 17

Votants : 21

Excusés :

Christine ADRIAN, Sylvie Clerc, Sébastien GALERON et Carl LEQUERTIER.

Pouvoirs :

Christine ADRIAN Marie-Françoise QUERE

Sylvie CLERC Jean-Luc FOURNIER

Sébastien GALERON Dominique RENAULT

Carl LEQUERTIER Bruno QUITTARD

Secrétaire de séance : Joël GIRARD

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que des élèves de l'enseignement tertiaire peuvent être accueillis au sein des services de la collectivité dans le cadre de leur cursus de formation. Ces stages permettent aux étudiants de mettre en pratique leurs connaissances et de réaliser des projets concrets en lien avec leurs études.

Dans ce cadre, une stagiaire en BTS Communication au lycée Voltaire d'Orléans, Mademoiselle Laurette BARRAULT, est actuellement accueillie au sein du service administratif de la Mairie de Saint-Ay. Sa période de stage s'étend du 6 janvier au 22 février 2025.

Ce stage contribue à la préparation de son épreuve orale E6, portant sur le projet et les pratiques de la communication, dans le cadre du contrôle en cours de formation (CCF).

Compte tenu de l'excellent travail et de l'implication de mademoiselle Laurette BARRAULT, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de lui verser une gratification exceptionnelle d'un montant de 200€ net (*Deux cents euros*).

M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal

D'APPROUVER le versement d'une gratification exceptionnelle de stage de 200€ net à mademoiselle Laurette BARRAULT ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs au versement de cette gratification exceptionnelle de stage.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

*Pour extrait certifié conforme
A Saint-Ay, le 06/02/2025*

Le Maire,



Fredéric CULLERIER

Certifié exécutoire
Compte-tenu de la transmission en Préfecture le
Et de l'affichage le

Le secrétaire de séance, Joël GIRARD

